



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE**

N° : 279A - 2024

Nomenclature : 9.1

Publication numérique le : 2.12.2024

**ARRETE MUNICIPAL
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE
L'INCENDIE
(DECI)**

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le code la sécurité intérieure,
- Vu la loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile,
- Vu la loi 96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation des services d'incendie et de secours,
- Vu le code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1424-1 et suivants et R. 1424-1 et suivants,
- Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,
- Vu l'arrêté ministériel n° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.N.D.E.C.I.),
- Vu le référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.N.D.E.C.I) fixé par l'arrêté n° NOR INTE1522200A,
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.),
- **CONSIDERANT** que la commune peut être exposée à divers risques d'incendie,

- CONSIDERANT que le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie.
- CONSIDERANT que cet arrêté de D.E.C.I. prévoit l'inventaire des P.E.I. (Point d'Eau Incendie) publics et privés et intégrera l'inventaire des risques de la commune.
- CONSIDERANT que cette mesure a pour objectif de définir sans équivoque la DECI et notamment de trancher la situation litigieuse de certains points d'eau,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les P.E.I. publics sont au nombre de 124 :118 disponibles, 6 sont indisponibles.
Les P.E.I. privés sont au nombre de 22 :21 disponibles et 1 indisponible.

ARTICLE 2 : Un inventaire des P.E.I., publics et privés, est réalisé dans l'annexe 1, jointe au présent arrêté, qui comprend également une cartographie associée.
Un inventaire des risques de la commune est réalisé dans l'annexe 2.

ARTICLE 3 : La mise à jour de cet arrêté se fera tous les 4 ans, suivant les modalités précisées dans le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I), en s'appuyant sur la base de données de recensement des P.E.I. mise à jour en permanence.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Mairie de LABEGE.

ARTICLE 6 : Cet arrêté sera notifié au Préfet de la Haute-Garonne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours centralise cette notification.

ARTICLE 7 : Le Préfet de la Haute-Garonne,
Le Maire,
Le S.D.I.S.,
sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à Labège, le 29.11.2024
Pour copie conforme
Le maire

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **279A_2023**
 Objet : **Autorisation travaux ERP DIAGORA ADAP**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-10-06 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Actes réglementaires
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
 Identifiant unique : 031-213102544-20231006-279A_2023-AR
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20231006-279A_2023-AR-1-1_0.xml	text/xml	857 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_5603.pdf Nom métier : 99_AR-031-213102544-20231006-279A_2023-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	75.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 octobre 2023 à 16h38min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 octobre 2023 à 16h38min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2023 à 16h38min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 octobre 2023 à 16h38min58s	Reçu par le MI le 2023-10-06

